

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIÈS**

DÉPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHÔNE



ARRONDISSEMENT
D'ARLES

**L'an deux mille vingt-six
Le 17 février**

Nombre de conseillers

En exercice	23
Présents	15
Votants	20

Date de la convocation

13 février 2026

N°2026-06

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de MOURIÈS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale pour la session ordinaire du mois de février, sous la présidence de M. Patrice BLANC, Premier Adjoint au Maire, désigné par délibération n°2026-01 en date du 17 février 2026.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration : Anaïs MOYA-PUGET à Alice ROGGIERO, Idalmis GREBAUX à Muriel CHRETIEN, Olivier BARBE à Audrey DALMASSO, Marjorie RICAUD à Patrice BLANC, Christophe GOMARIZ à Grégory ALI-OGLOU.

Absente excusée : Caroline ALLIBERT.

Absentes : Marie-Christine GENEST, Céline DARVES-BLANC.

Secrétaire de Séance : Mme Muriel CHRÉTIEN.

Objet : Attribution de subventions aux associations.

Rapporteur : M. Patrice BLANC

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal n°2026-06 du 17 février 2026 relative à l'approbation du Budget Primitif 2026 ;

Considérant que toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée ;

Considérant que tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité ;

Considérant qu'il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné ;

Considérant l'examen des demandes de subvention présentées par les associations ;

Considérant que malgré la contrainte financière consécutive à la baisse drastique et continue des dotations de l'État, la municipalité souhaite soutenir les activités conduites par les associations qui présentent un intérêt local ;

Associations	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Al Ritmo del Caribe	0	0	0	0	0	0	0
Alpilles Tai Chi Chuan	300	250	250	250	250	250	250
Amicale de la RCSC (ancien CCFF)	300	300	300	300	300	300	600
Amicale des Chasseurs Mourièsens	300	0	0	0	300	300	300
Amicale Mourièsenne des Anciens Combattants	350	300	300	300	0	0	0
APE Association parents d'élèves	400	400	400	0	450	450	500
Association des juges consulaires du tribunal de commerce de Tarascon					150	150	150
Association sportive du Collège Charloun Rieu				0	0	210	170
Association sportive du Golf de Servanes	0	0	0	0	0	0	0
ATJ de Mouriès				250	300	300	300
Boxing Club Mourièsen	1 000	500	450	450	450	450	450
Bulbille et Paumes de Terre						200	200
Chemin Faisan	1 400	1 400	1400	1400	1400	1 400	1 500
Club d'Éducation Canine	0	100	0	0	0	0	0
Club Taurin Mourièsen	3 500	7 000	7 000	8 500	8500	8 500	8 500
Comité des Fêtes	7 000	8 000	14000	14000	14000	14 000	14 000
Cré'alpilles	0	0	0	0	0	0	0
Don Quishoot					0	300	300
Ducamouc Moto Team	300	200	250	250	250	250	250
École de Musique de Mouriès	3 500	3 500	3000	0	2500	2 500	2 300
ES 13 Club Li Verdalo	750	0	0	750	750	750	750
FC Alpilles (ancien ESPM)	2 000	1 000	2000	2000	2000	2 000	2 000
Foyer Rural Pas à pas	1 200	1 100	1100	1100	1100	1 100	1 100
GAM - Groupe Archéologique de Mouriès	600	500	500	500	500	500	500
Happy Alpilles	0	0	0	0	0	0	0
Judo Tai Mourièsen	1 000	700	750	750	750	750	750
Kiwanis Mouriès Vallée des Baux	0	0	0	0	0	0	0
La Boule Mourièsenne	0	400	1000	1000	400	400	400
La Chorale des Oliviers		100	0	400	400	0	500
Le Jardin Maraîcher			100	0	0	0	0

Les Amis de Mouriès en Provence-Alpilles	400	300	300	0	0	0	0
Les Foulées de l'Olivier	400	0	350	350	0	400	400
Les Nounous Mourièssennes	150	150	150	150	150	200	200
Li Pichoulins	750	500	0	0	0	800	800
Lis Amاتور Mourièsen	0	0	0	0	200	200	200
Mouriès Karaté Club	1 000	0	750	750	750	0	0
Ovalive Club des Alpilles	250	250	250	750	250	700	700
Sport Santé Loisirs	950	700	700	700	700	700	700
Symposium					0	200	200
Tambourinaires de la Vallée des Baux	250	200	200	200	200	250	250
Tennis Club Mourièsen	1 250	1 000	1000	1000	1000	1 300	1 500
Terres des Baux, d'hier à aujourd'hui							350
Toni Grand	0	0	0	0	0	0	0
Yoga	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	29 300	28 850	36 500	36 100	38 000	39 810	41 070

Considérant que les crédits pour attribuer les subventions aux associations sont inscrites au Budget primitif 2026 ;

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux différentes associations ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les actes et documents administratifs relatifs à l'attribution de ces subventions.

Pour extrait certifié conforme
Le président de séance

M. Patrice BLANC



Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le 20/02/2026



ID : 013-211300652-20260217-2026006-DE